



Droit de regroupement familial

Par **stellite**, le **09/11/2010** à **18:07**

Bonjour,
je vis en france depuis 1973 je touche une pension d'assedic de 840 euros et une retraite complémentaire de 400 euros par mois; j'ai une maison de 70 m2 à ma possession je veux entamer un dossier de regroupement familial pour ma femme qui vit seule au bled ;est ce que j'ai droit au regroupement familial ? merci pour votre reponse.

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **22:43**

Bonsoir, si vous avez une carte de resident, il n'y a aucune raison que l'on vous refuse le regroupement familiale pour votre femme. Vous gagnez votre vie, votre maison est assez grande et vous vivez depuis très longtemps en France.